



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,  
secrétaire-trésorier et directeur général par intérim de la susdite municipalité, QUE:**

Lors de l'assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie, tenue le 11 septembre 2019, a été adopté le règlement de contrôle intérimaire 206-2019 *établissant des distances séparatrices en zone agricole décrétée*. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 19 décembre 2019 et est donc entré en vigueur à cette date.

Copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

**DONNÉ À RAWDON CE SEPTIÈME JOUR DE JANVIER DEUX MILLE VINGT.**

Pierre Winner  
Secrétaire-trésorier et  
directeur général par intérim